



Lever de soleil sur la Sathonette



LES ECHOS



EDITO

Vous lisez actuellement l'exemplaire n° 197 des Echos de Saint Maurice, le journal d'information communal que votre municipalité édite et distribue chaque mois depuis sa création. Permettez-moi à ce stade de mon propos, de rendre hommage à toutes les personnes bénévoles qui, avec une fidélité dans l'engagement forçant l'admiration, nous permettent chaque mois d'être informés de la vie municipale et associative très active qui caractérise notre commune. Rédigé par des élus et des bénévoles, ce mensuel a su garder au fil des années sa marque de fabrique «Fait par des Mauriciens, pour tous les Mauriciens». Les Echos plaisent car ils n'ont jamais versé dans la propagande se bornant à aborder les sujets sous l'angle purement informatif. Moins clinquant que s'il était conçu par une société de communication, comme dans de nombreuses collectivités, ce journal a également l'avantage d'être beaucoup moins coûteux pour les finances de la commune.

Merci donc, à tous ceux qui participent, ou ont participé, à la vie des Echos et merci à tous ceux qui nous font l'honneur de leur lecture ! C'est de cette reconnaissance dont les bénévoles ont besoin.

Pierre GOUBET,
Maire de Saint-Maurice-de-Beynost



ZOOM SUR EN PAGE 2



Le Centre Communal d'Action Sociale

VIE MUNICIPALE PAGES 3 A 5

- ⊙ Repas et colis de Noël des aînés
- ⊙ Conseil municipal du 17 octobre 2019.
- ⊙ Commémorations 11 novembre
- ⊙ Plan grand froid 2019
- ⊙ Les portes ouvertes des Relais d'assistants maternels
- ⊙ Téléthon 2019
- ⊙ Eau et assainissement
- ⊙ Animations de fin d'année
- ⊙ Service enfance
- ⊙ A l'école

VIE ASSOCIATIVE PAGES 6 A 8

- ⊙ ARTEMIS
- ⊙ Club Amitié Loisirs
- ⊙ Les restos du coeur
- ⊙ Ain Sud Foot
- ⊙ CT Dombes
- ⊙ Les Sapeurs Pompiers
- ⊙ Le Twirling Bâton

VIE PRATIQUE PAGES 8 A 10

- ⊙ Cross des Papillottes
- ⊙ Déclaration annuelle des ruches
- ⊙ Les couleurs de l'automne
- ⊙ Mission locale jeunes
- ⊙ Un nouveau champion
- ⊙ Agenda - Etat civil - Permanences

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)

Savez-vous ce qu'est un C.C.A.S. ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif local chargé de conduire la politique sociale de la commune.

Le C.C.A.S. de Saint-Maurice-de-Beynost, par son engagement quotidien, son réseau de partenaires, sa proximité avec les populations les plus fragiles et son écoute met en œuvre différentes actions et missions :

1) Un lieu d'accueil et d'information

L'agent d'accueil du C.C.A.S. effectue une première analyse de la situation des demandeurs et se charge d'orienter les personnes vers les interlocuteurs les plus adaptés selon la situation.

2) Le logement

Le CCAS de Saint-Maurice-de-Beynost est un « guichet enregistreur ». Cela signifie que l'agent du CCAS vous informe sur les démarches à effectuer pour accéder à un logement dans le parc social et que votre demande peut être saisie sur le Système d'Enregistrement National (SNE) afin de vous attribuer votre numéro unique. Le SNE permet également de consulter les demandes en cours et d'assurer un travail partenarial avec les bailleurs locaux.

3) Secteur Seniors

Dans le cadre de ses missions, le C.C.A.S. assure la gestion du service de portage des repas à domicile depuis presque 20 ans. La préparation ainsi que la livraison sont assurés par notre délégataire : la société ELIOR représentée sur notre commune par Mr Dini. Le portage de repas s'adresse aux Mauriciennes et Mauriciens qui, pour des raisons de santé, de handicap, passager ou chronique, ne peuvent assurer eux-mêmes la confection de leur repas. L'inscription peut être faite pour toute la semaine ou seulement certains jours et être modifiée à tout moment, selon les conditions définies dans le règlement de ce service. En 2018, 3853 repas ont été livrés, au bénéfice de 23 personnes.

4) Les actions et temps forts

- Plan Canicule : Il s'adresse plus particulièrement aux personnes les plus vulnérables, telles que les personnes de plus de 60 ans et les personnes atteintes d'un handicap. Lorsqu'il est déclenché par le Préfet, une vigilance particulière est mise en œuvre et des visites à domicile peuvent être organisées.
- Mix'âge est une action intergénérationnelle qui a lieu chaque

année au mois de mai. C'est dans une ambiance récréative et enjouée que petits et grands se retrouvent autour de jeux, d'activités, de musique et d'un goûter partagé.

- Les Colis de Noël et le repas de fin d'année

Chaque année, le CCAS accompagne la période des fêtes de fin d'année en proposant à tous les habitants « seniors » de la commune, un colis de Noël ou un repas, les deux composés de petits délices qui réchauffent le cœur et les papilles. Pour bénéficier d'un colis ou du repas, il faut être âgé de 65 ans et plus au 31/12 de l'année, et en faire la demande. En 2018, 301 colis ont été distribués, au bénéfice de 377 personnes. Concernant le repas, 185 convives ont été accueillis. Cette année, le repas dit « repas des anciens » aura lieu le samedi 25 janvier 2020 à 12h00 à la salle des fêtes communale.

Pour plus d'informations :

Téléphone : 04 78 55 14 08

Fax : 04 78 55 12 80

Mail : ccas@saint-maurice-de-beynost.fr

Le C.C.A.S est joignable : le lundi et le jeudi toute la journée, le mardi matin et le mercredi matin.

Entretien sur rendez-vous le mercredi de 9h30 à 11h30 et le jeudi de 16h00 à 18h00.



REPAS ET COLIS DE NOEL DES AINES

Pour ceux qui ont fait le choix du « Colis de Noël », distribution en mairie :

- jeudi 12 décembre 2019 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h30,

- lundi 16 décembre 2019 de 9h00 à 11h30.

Le portage de certains colis à domicile sera assuré entre le 12 et le 20 décembre 2019.

Pour ceux qui préfèrent participer au repas du 25 janvier 2020 à 12h00 à la salle des fêtes : inscription possible en mairie jusqu'au 7 janvier 2020, 12h00.

Les repas « payants » sont à régler en Mairie, par chèque libellé à l'ordre du traiteur, avant le 7 janvier 2020, 12h. Le prix du repas et nom du traiteur sont encore inconnus à ce jour.

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019

M. le Maire ouvre la séance en précisant que les élus reçoivent deux nouveaux documents en complément du dossier joint à la convocation

M. le Maire demande si l'ensemble des élus est d'accord pour voter l'approbation du procès-verbal dès ce soir ou s'il est préférable de reporter ce vote au prochain conseil municipal. Sans opposition, le document est donc voté ce jour.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-Christine PETIT est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. AFFAIRES GENERALES**4.1 Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services de l'eau**

M. Turgis présente le rapport annuel de gestion de l'eau, porté par le SIENEL. C'est le dernier rapport présenté en conseil municipal puisqu'à compter du 1er janvier 2020 la compétence Eau et Assainissement sera transférée à la Communauté de communes. M. le Maire ajoute des éléments d'explication concernant les modalités de transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CCMP. M. le Maire conclut en remerciant le syndicat pour l'ensemble des missions qu'il porte depuis longtemps et pour la qualité de l'eau produite.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

4.2 Convention de mise en commun des agents de Police Municipale en vue de la création d'une police pluri-communale.

M. le Maire présente la convention de mutualisation du service de Police Municipale entre les communes de Saint-Maurice-de-Beynost et Tramoyes. La concordance du départ de l'agent de Police municipale de Tramoyes, l'excellence de la Police municipale de Saint-Maurice-de-Beynost, commune référente pour les Polices municipales du territoire, la mise en place du CSUI et l'arrivée de Tramoyes dans la zone d'intervention de la brigade de Gendarmerie de Miribel ont permis d'avancer sur cette convention. L'objectif d'une telle convention est de permettre la mutualisation du service, d'offrir à Tramoyes un service de Police municipale de qualité et de développer ce service sur Saint-Maurice-de-Beynost. Le temps de présence des agents sur la commune de Tramoyes sera de 70% d'un équivalent temps plein, soit 25h/semaine.

La délibération est adoptée à la majorité de 17 voix pour et 2 abstentions.

5. FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor Public
Le rapporteur explique que cette délibération est rendue nécessaire par le changement de comptable public et le rattachement de la commune à la trésorerie de Montluel. Il s'agit de voter le taux d'indemnisation.

La délibération est adoptée à la majorité de 17 voix pour et 2 abstentions.

6. RESSOURCES HUMAINES**6.1 Tableau des emplois permanents de la commune au 1er novembre 2019 - Modification du tableau**

M. le Maire explique que cette délibération est rendue nécessaire pour deux raisons. La première résulte du souhait de développer un service de police pluri-communale comme évoqué dans une pré-

cedente délibération, la deuxième est liée à l'externalisation des missions d'entretien dans les bâtiments communaux. Le conseil municipal valide la création d'un poste d'agent de Police municipale et supprime le poste d'agent d'entretien.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. ENFANCE-JEUNESSE**7.1 Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Ain pour l'EAJE Françoise Dolto**

Cette convention est un renouvellement de la précédente. Elle est signée pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023. Elle permet de déterminer le versement par la CAF de 3 types de subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Questions des conseillers et informations diverses

S. Tsalapatis demande si les magasins ouvrant sur la commune ont des obligations concernant l'accessibilité des personnes handicapées. M. le Maire précise que les obligations sont les mêmes pour tous les établissements recevant du public mais que des dérogations sont possibles. R. Resta précise que les demandes de dérogations de la commune ont été annulées et qu'une rencontre avec les services de la DDT est prévue.

La séance est levée à 22h10

Prochain conseil : Jeudi 21 novembre 2019

Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible sur le site internet de la commune. Vous pouvez aussi vous le procurer sur simple demande en mairie.

11 NOVEMBRE

Cette année encore, les Mauriciens sont venus nombreux commémorer leurs Morts de la Grande Guerre. Cent un ans après l'armistice, le souvenir est là, les jeunes générations n'oublient pas ces Poilus, qui nous ont permis d'être aujourd'hui ce que nous sommes. Ils se sont tous figés dans un retentissant Garde à Vous en respect à tous ces morts, ces mutilés, ces hommes meurtris physiquement ou moralement, qui jusqu'à leur dernier jour n'ont pas oublié la tragédie de cette guerre avec ses millions de morts ; puis ils ont écouté silencieusement les discours officiels. La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié servi au restaurant scolaire de la Sathonette. Le temps passe mais le souvenir reste.

PLAN GRAND FROID 2019

Un registre, ouvert à la Mairie de Saint-Maurice-de-Beynost, permet d'organiser un contact périodique avec les personnes recensées (personnes âgées ou handicapées, isolées vivant à leur domicile) afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin, en cas de déclenchement du « plan d'alerte et d'urgence grand froid » par le Préfet. L'inscription sur ce registre est facultative. Elle se fait sur déclaration de la personne ou de son représentant légal, soit à l'aide du formulaire disponible à l'accueil de la Mairie, soit au secrétariat du C.C.A.S au 04.78.55.14.08. L'inscription d'une personne à la demande d'un tiers (personne physique ou morale) ne pourra être acceptée que par écrit. Des conseils pour affronter le froid sont également à votre disposition :

- une liste de conseils (disponible en mairie).

- un site internet : www.solidarites-sante.gouv.fr (Onglet, Santé et environnement, puis risques climatiques - Grand froid/ Risques sanitaires liés au froid).

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Le samedi 16 novembre 2019, de 9h à 12h, les RAM (Relais d'Assistants Maternels) de St Maurice de Beynost, Miribel, Beynost et Montluel, organisent une matinée « portes ouvertes » à destination des assistants maternels et des candidats à l'agrément. Cette matinée a pour objectif de promouvoir le métier d'assistant maternel. A cette occasion, un petit déjeuner sera offert, et 3 ateliers seront proposés (voir plaquette d'information en pièce jointe). Les personnes intéressées pourront rencontrer une puéricultrice et s'informer auprès des professionnels présents. Plus de renseignements auprès de Laure APPENDIN, Responsable du RAM de Saint-Maurice-de-Beynost (04.72.25.42.40).



TELETHON



EAU ET ASSAINISSEMENT

Au 1er janvier 2020, la CCMP va récupérer la compétence « eau potable » et « assainissement » des six communes pour former un grand service capable de gérer la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, l'assainissement non collectif, mais aussi désormais également la production et le transport d'eau potable et le traitement des eaux usées. Les différents syndicats (SIVU, SIENEL, SAMINE) seront dissous et les communes ne pourront plus engager d'actions dans ces domaines. La CCMP aura donc en charge d'harmoniser les différents modes de gestion utilisés sur le territoire (délégation de service public, prestation de service, etc) et de renégocier les différents contrats tout en garantissant à l'usager une réelle qualité de service public. Elle devra aussi mettre en œuvre les investissements nécessaires pour répondre aux enjeux relatifs à la protection de la ressource en eau face au changement climatique. Le futur Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) sur cette thématique devrait ainsi mobiliser près de 23 millions d'euros sur 10 ans, 48 opérations de travaux de construction ou de réhabilitation du patrimoine étant d'ores et déjà identifiées. Parmi les opérations notables, 6,9 M€ sont prévus pour la construction dès 2020 d'une nouvelle station d'épuration à Beynost.

A Saint-Maurice-de-Beynost :

Rien ne change pour vous à court terme : SUEZ reste votre interlocuteur principal que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement (fuites, interventions sur les réseaux, facturation...). Le SIVU et le SIENEL seront dissous au 1er janvier 2020 et remplacés par le nouveau service de gestion de l'eau de la Communauté de Communes. Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de communes reste par ailleurs votre interlocuteur principal pour vos questions liées à l'assainissement non collectif.

ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE

Le samedi 14 décembre à partir de 19 heures, route de Genève, devant les commerces, rejoignez les commerçants de la commune qui retrouvent le Père Noël et sa calèche pour la promenade des enfants. Vos commerçants et la municipalité offriront respectivement amuse-bouche et vin chaud. Le dimanche 15 décembre, le Père Noël sillonnera les rues de la commune accompagné de ses fidèles servants de 8 heures à 14 heures pour la distribution de papillotes. Venez nombreux.



CLUB AMITIE LOISIRS

Le club Amitié loisirs est maintenant bien lancé pour l'année 2019-2020. Les cartes, les dominos, et de nombreux autres jeux de société sont ressortis de leurs boîtes, les goûters animés et la chorale du mardi après-midi ont repris du service. Le 30 septembre, se déroulait la randonnée entre Saint Maurice et Montluel, 17 km, avec la participation de 6 personnes. Le 11 octobre, les adhérents participaient à la fête de la soupe. Le vendredi 8 novembre se déroulait le concours de coinche, avec XXXX douillettes, les gagnants repartaient avec, merci à tous les participants. Dans les prochaines semaines, le club prévoit : Jeudi 21 novembre, repas beaujolais nouveau au club. Dimanche 1er décembre, vente annuelle à la salle des fêtes. Samedi 6 et dimanche 7 décembre, préparation et vente de roses pour le Téléthon. Vendredi 13 décembre, repas de Noël, lieu à confirmer. Mercredi 18 décembre, goûter de Noël et Karaoké au club tennis. Les prochaines randonnées seront communiquées dès qu'elles seront définies. Les dates seront communiquées pour la visite au musée des Beaux Arts et la pièce de théâtre.



Préparation des roses du Téléthon

LES RESTOS DU COEUR

Le Centre des Restos du Cœur de Miribel regroupe les communes de : Miribel, Neyron, St-Maurice-de-Beynost, Beynost, Thil et Tramoyes. La campagne 2019 - 2020 débutera le 26 Novembre 2019 et se terminera le 13 mars 2020.

Les INSCRIPTIONS des bénéficiaires débuteront les mardis 12 et 19 Novembre 2019 de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00. A partir du 26 Novembre 2019, les inscriptions auront lieu uniquement les MARDIS de 9h30 à 11h00 et de 13h30 à 15h30. Nous rappelons qu'il est indispensable de se munir des justificatifs de ressources et de domicile.

La DISTRIBUTION des repas débutera le Mardi 26 Novembre 2019 et se poursuivra ensuite les Mardis et Vendredis de 9h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h00. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les RESTOS DU CŒUR aux jours et heures de permanence.

AIN SUD FOOT

Samedi 30 novembre 18 heures : Ain Sud 1 reçoit Lyon Duchère 2
Dimanche 1er décembre 15 heures : Ain Sud 2 reçoit Bord de Saône 2
Dimanche 15 décembre 15 heures : Ain Sud 2 reçoit Savigneux Montbrison

CT DOMBES

Le 11 octobre, 29 « Roses » du CT Dombes ont temporairement abandonné leurs vélos pour une visite atypique. Après un bon repas pris en commun à l'Auberge de Birieux, toute l'équipe était en bonne condition pour visiter le conservatoire Marius Berliet situé au Montellier dans un bâtiment de 7200 m². Le conservatoire, créé en 1982 et géré par des bénévoles, a pour but de restaurer en état de marche tous les types de camions (280) issus des usines Berliet de la région. Les participants étaient tous très attentifs et intéressés par les informations historiques et techniques présentées durant les trois heures de la visite.

Antoine Rougier a même retrouvé le camion qu'il avait conduit pendant son service militaire il y a plus de 60 ans. La visite terminée, tous les participants, enchantés, ont chaleureusement félicité Chantal Alméras qui a eu l'idée d'organiser cette visite originale.



LES SAPEURS POMPIERS

Les sapeurs pompiers de notre commune vous présenteront leurs calendriers annuels les :

Lundi 11 novembre 2019 pour la partie de la commune au nord de la route de Genève
Dimanche 24 novembre 2019 pour la partie de la commune au sud de la route de Genève
Ils vous remercient pour l'accueil que vous voudrez bien leur réserver.

Centre de Première Intervention Non Intégré
Rue des Hirondelles
01700 SAINT MAURICE DE BEYNOST

LE TWIRLING BATON



Le 5 octobre dès 8 heures, notre association s'est glissée parmi les forains du marché pour vendre des tartes, des croissants et du café en partenariat avec la boulangerie Au Pétrin d'Antan ! une première bien réussie puisqu'il ne restait plus rien à midi. Le 6 octobre dernier, le club a reçu la visite de la Présidente du CID Ain/Rhône/Loire Mme Catherine ARTAUD, et de Romain PALISSON, Conseiller Technique Régional de la ligue AURA qui ont eu la gentillesse d'organiser un stage de «degrés» de Twirling Bâton (validation de la base des mouvements de cette discipline), au gymnase du collège Louis Armstrong de Beynost. Ce sont près de 50 athlètes venus de Roanne, Leyment, St Héand et St-Maurice-de-Beynost qui ont pu y participer.



CROSS DES PAPILOTTES

1106, c'est le nombre de participants au dernier cross des papillottes organisé par le MCA. Cette année encore, le samedi 14 décembre, au Parc de la Sathonette, le Club espère faire aussi bien, vu le succès croissant de cette manifestation. Les non licenciés FFA adultes peuvent venir courir avec un certificat médical valide (moins de 3 mois). Les petits, à partir de 2013, courent sous la responsabilité des parents (certificat médical non obligatoire). Papillottes à chaque arrivant. Buvette, musique, ambiance festive assurée !!!
Contact : 06.20.61.36.91

| Courses | Catégorie / Année Naissance Saison 2020 | durée ou dist. | Départ | Devise |
|---------|---|----------------------------|---------|--------|
| 1 | Evénementiel F : 2011-2012-2013 FFA+ NON LICENCIÉS** | 5000 m allure contrôlée | 13 H 00 | 1PB |
| 2 | Evénementiel M : 2011-2012-2013 FFA+ NON LICENCIÉS** | 5000 m allure contrôlée | 13 H 10 | 1PB |
| 3 | Pousines F : 2006-2010 | 1470 m | 13 H 20 | 1GB |
| 4 | Pousines M : 2006-2010 | 1470 m | 13 H 25 | 1GB |
| 5 | NON LICENCIÉS FFA 2006-2011** PAS DE CLASSEMENT | 1270 m | 13 H 50 | 1MB |
| 6 | Benjamins F : 2007-2008 NON LICENCIÉS FFA 2008 et avant** PAS DE CLASSEMENT | 2640 m | 14 H 05 | 2MB |
| 7 | Benjamins M : 2007-2008 et Minimes F : 2005-2006 | 2640 m | 14 H 20 | 2MB |
| 8 | Minimes M : 2005-2006 et Cadettes F : 2003-2004 | 4000 m | 14 H 45 | 3MB |
| 9 | JU F à VEF : 2002 et avant* | 5300 m | 15 H 05 | 4MB |
| 10 | CA M à SE M : 2004 à 1981* | 6190 m | 15 H 40 | 4GB |
| 11 | VE M : 1980 et avant* | 6190 m | 15 H 50 | 4GB |

DECLARATION ANNUELLE DES RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre).



LES COULEURS DE L'AUTOMNE

La nature est trompeuse, surtout à l'automne, lorsqu'elle se pare de toutes les couleurs du beige clair au rouge sang, en passant par tous les ocres, lie de vin et tous ces tons qui nous annoncent la fin d'un cycle. Quand celle-ci s'habille déjà pour l'hiver, notre région a souvent des airs d'été indien, qui font penser que les rayons éclatants du soleil de l'été se sont fondus dans les couleurs du feuillage agonisant. La photo ci-jointe nous en donne un exemple sur lequel on peut s'interroger : sommes-nous en Europe ou en Amérique du Nord ? Alors Saint Maurice sur les rivages du Rhône ou du Saint Laurent ? A vous de juger et de nous donner votre avis ; d'ailleurs pourriez-vous éventuellement nous rappeler le lieu où a été prise cette photo ?



MISSION LOCALE JEUNES

Pendant deux semaines, la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière a reçu dans ses locaux 12 jeunes, âgés entre 16 et 25 ans de tous horizons, mais qui partagent le besoin de réfléchir à leur projet professionnel par la découverte des métiers. Leur ont été proposés : la participation au forum Intérim, des temps d'échanges avec des centres de formations comme Learn&Fit représenté par Monsieur BOUFEDJI Formateur, le centre INHNI centre de formation lié aux métiers de l'hygiène et de la propreté, un bilan de santé à la CPAM de Bourg en Bresse (pour lequel sont assurés l'accompagnement et le transport), une formation aux premiers secours « PSC1 », gratuite grâce à la carte Pass Région, avec les pompiers de Miribel, merci à Mr LECLERC pour sa pédagogie ! Nous savons que nous pourrions compter sur les entreprises locales, pour permettre à tous d'effectuer un stage dans les secteurs professionnels de leur choix, car cela reste le meilleur moyen d'être certain de ne pas se tromper ! Les secteurs ont été travaillés lors de différents ateliers projet animés à la Mission Locale. Le tout dans une bonne ambiance, une recette qui a beaucoup plu à ce petit groupe bien soudé !

Permanences des Educateurs
ADSEA 01

Lundi maison de quartier du Trêve 10h00-12h00
Mercredi 14h00-16h00 bureau de St Maurice de Beynost
Jeudi 10h00-12h00 bureau de Miribel
Contact Educateurs : 06.88.82.43.64

PLAN CLIMAT

plan climat

Stratégie 2030

Limitier l'effet de serre, diminuer nos consommations d'énergie, lutter contre la pollution de l'air et adapter notre territoire au changement climatique : la CCMP s'engage !

MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE
- 54% d'ici 2050

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- x5 d'ici 2030

FAVORISER UNE AUTRE AGRICULTURE

D'INFOS
passe@ccmp.fr - miribel.fr
04 78 55 21 18

CCMP
Le Climat
Métiers & Projets

AGENDA

| | |
|--|--|
| Sam. 16 nov | CLARA Fête des châtaignes |
| Jeu. 21 nov 20h30 | Municipalité Conseil municipal |
| Dim. 1 dec | Club Amitié Loisirs Vente annuelle-salle des fêtes |
| Jeu. 5 dec | CIDFF - ARTEMIS Permanence juridique |
| 6-7-8 dec | TELETHON |
| Jeu. 12 dec 9h30 - 11h30 14h - 18h30 | Municipalité CCAS Distribution colis de Noël des aînés en mairie |
| Sam. 14 dec | Lilô Aqua cycling - Téléthon |
| Sam. 14 dec | Miribel Côtière Athlétisme Cross des Papillottes |

| | |
|-------------------------|--|
| Sam. 14 dec Soirée | Municipalité - Commerçants Fête de Noël - Route de Genève |
| Dim. 15 dec 8h-12h | Municipalité Passage du Père Noël dans les rues de la commune |
| Lun. 16 dec 9h-11h30 | Municipalité CCAS Distribution colis de Noël des aînés en mairie |
| Jeu. 19 dec 20h30 | Municipalité Conseil municipal |
| Jeu. 26 dec | Amicale des donateurs de sang Don du sang à l'Allegro |
| Mar. 31 dec | CLARA Réveillon Saint-Sylvestre |
| Jeu. 9 jan 19h | Municipalité Voeux du maire |

ETAT CIVIL

| Naissances | |
|------------|--|
| 18/09 | Ashley FLOR |
| 24/09 | Max NAVASARDYAN |
| 24/09 | Maël MAGNY |
| 06/10 | Eliott MOITIE |
| 10/10 | Ayden NGUYEN |
| 20/10 | Jade HAYERE |
| 21/10 | Andréas MARAVELIAS |
| 23/10 | Catalina ROUX CARILLO ROSA |
| 26/10 | Aulon REVUCI |
| 28/10 | Nélia ANDRE |
| Mariages | |
| 12/10 | Mathieu LAURAIN et Djamila BENSALEM |
| 12/10 | Claude ZANG et Emilie MBITA OBAM |
| 12/10 | Johan BARBET et Sonia NLOM AYOLO |
| Décès | |
| 30/09 | Marius CATTELIN |
| 26/10 | Jean-Paul LOUVRADOUX |
| 27/10 | Gabrielle MOINE Vve PINAD |
| 30/10 | Liliane TARRAQUOIS Vve PUEYO |

UN NOUVEAU CHAMPION

Une médaille d'or pour un Mauricien aux championnats de France d'équitation. Lors des championnats d'équitation, Raphaël Ramos, jeune mauricien a obtenu une médaille d'or dans la discipline « Horse Ball » en catégorie Club 1. Cette performance concrétise le travail éducatif et sportif mené quotidiennement.

Toutes nos félicitations à ce jeune champion.

Exceptionnellement,
la mairie sera fermée
le jeudi 26 décembre 2019

La prochaine
parution des ECHOS
de Saint
Maurice de Beynost
sera début janvier

| PERMANENCE | |
|-------------------------|---|
| permanence des adjoints | |
| Sur rendez-vous : | |
| 16/11 | R. RESTA Cadre de vie |
| 23/11 | E. GUILLET Urbanisme |
| 30/11 | D. MONCHANIN Enfance-Jeunesse- Affaires scolaires |
| 7/12 | M. BRUGNOT Finances |
| 14/12 | R. RESTA Cadre de vie |
| 21/12 | Y. ROUX Info. communication |
| 28/12 | E. GUILLET Urbanisme |
| 04/01 | C. CHARTON Associations-Sport- Culture |
| 11/01 | P. GOUBET Maire |

Mission locale de Miribel
du 18 au 22 novembre

Semaine de l'Interim

Modalités de l'Interim,
techniques de recherche
d'emploi, communication,
job dating...

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Jeudi

Mardi, Mercredi, Vendredi

8h30 - 12h

8h30 - 12h

14h - 18h30



Adresse de la déchetterie :
Z.I de la Tuillière à Miribel.

Horaires du 1er nov. au 31 mars.

Du lundi au vendredi :
9h-11h45 et 14h-18h45

Samedi :

9h-18h45 sans interruption.

LES ECHOS DE SAINT MAURICE : Journal municipal de Saint-Maurice-de-Beynost

● Directeur de la publication : P. GOUBET

● Ont participé à la rédaction : Y. ROUX et la commission Information-Communication, les équipes d'ARTEMIS, du Club Amitié Loisirs, des Restos du coeur, d'Ain Sud Foot, du CT Dombes, des Sapeurs pompiers et du Twirling bâton

● Mise en page : S. JUBAN

● Edition : Mairie, avenue du Mas Rolland

● Distribution : équipe municipale de bénévoles

MAIRIE DE SAINT MAURICE DE BEYNOST : avenue du Mas Rolland

● Tél : 04 78 55 14 08 ● Email : mairie@saint-maurice-de-beynost.fr

● Site : www.saint-maurice-de-beynost.fr